



GOLIATH - Offre Pâques 100% remboursée

Par **ASenEHPAD**, le **15/04/2017** à **14:15**

Bonjour,

Je viens vers vous car le 12 avril nous nous rendons en magasin et tombons sur une offre Goliath avec pour preuve un flyer précisant bien les conditions de remboursement (que nous avons conservé).

Pour l'achat d'un jeu Goliath du 01/04/17 au 30/04/17 nous vous le remboursons intégralement*

Comment bénéficier de cette offre ?

1-Achetez 1 ou plusieurs jeux d'action Goliath entre le 01 et le 04 avril 2017 inclus. [s]Jeux concernés par l'offre:[/s]Filou Chiptou, Réveille pas Papa, Cuisto Dingo, Mirogolo, Triominos Junior, Fish'Trouille.

Attention : l'offre ne peut être appliquée qu'une seule fois sur chacun des jeux précités. Exemple : si vous achetez un jeu Cuisto Dingo et un jeu Filou Chiptou, les 2 vous seront intégralement remboursés. En revanche, si vous achetez 2 exemplaires de Cuisto Dingo, un seul vous sera remboursé.

[s]/[s]

Nous avons donc au préalable demandé à plusieurs vendeurs qui nous ont confirmés que c'était bien cela et pas qu'un seul jeu remboursé. Nous avons acheté les 6 jeux porteurs de l'offre et en rentrant à la maison j'ai quand même regardé sur le site internet, je retrouve la même offre qu'en magasin, pas d'erratum sur le site donc banco j'envoie comme cela et demandé nos coordonnées et le ticket original dans le délai. Et là je viens de penser à regarder sur leur site Facebook, pareil je revois le bandeau publicitaire avec l'offre 100% remboursés, dans les commentaires apparaît celui de Goliath :

"Bonjour,

Nous présentons toutes nos excuses pour l'erreur d'impression sur les premiers coupons envoyés en magasin. Nous aurions aimé pouvoir vous rembourser 6 jeux mais c'est malheureusement impossible.

L'offre reste quand même très intéressante, alors n'hésitez pas! :)"

Suite à la colère de plusieurs usagers une nouvelle réponse de Goliath:

"Bonjour, n'étant donné qu'il semble que plusieurs magasins n'ont pas reçu nos modifications à temps et n'ont donc pas pu prévenir leurs clients, nous avons décidé, à titre exceptionnel, de rembourser intégralement les personnes qui auront acheté plus d'un jeu lors du 1er weekend de l'opération, à savoir les 1er et 2 Avril.

Merçi."

Oui c'est bien merci, mais pourquoi seulement sur ces 2 jours et les personnes comme nous ayant acheté le 12 avril....???!!!!

Bref, tout cela ne nous paraît pas très légal, nous comptons sur votre

réponse pour nous éclairer.rnrnMerci d'avance pour la lecture.

Par **morobar**, le **15/04/2017** à **17:27**

Bonjour,rnIl faut adresser la demande de remboursement ou un rappel en LR/ARrnPuis sans suite utile ou refus, ne reste plus que la saisine de la juridiction de proximité d'Evreux.rnC'est gratuit et pas besoin d'avocat.